



GESTION DES DÉCHETS

"FORMEZ-VOUS AU COMPOSTAGE ET REPARTEZ AVEC UN COMPOSTEUR" : LES INSCRIPTIONS REPRENDRONT EN 2020 !

Vous avez été nombreux à vous inscrire ou à réserver pour cette 1^{ère} édition qui a démarré en octobre. Ce sont une quarantaine de formations qui vont être réalisées jusqu'en juin 2020 et près de 1 000 foyers qui seront équipés d'un composteur à 20 €.

Mis en ligne le 25 octobre 2019

Un temps sera consacré au bilan de cette 1^{ère} édition avant de planifier de nouvelles dates sur le 2^{ème} semestre 2020. L'ouverture des nouvelles inscriptions fera l'objet d'une communication dans les différents supports de la Communauté de Communes.

Vous souhaitez débiter le compostage sans attendre la nouvelle édition ?

Retrouvez des conseils dans [le guide pratique « mon jardin malin »](#). Comme indiqué dans ce guide, si votre jardin le permet, vous pouvez composter en tas.

Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient fabriquer eux-mêmes leur composteur, nous vous proposons de télécharger le [schéma d'un composteur en bois de 450 L](#).

Renseignez-vous également auprès de vos commerçants habituels qui peuvent proposer la vente de composteurs.

Vous n'avez pas de jardin ?

Le compostage peut également se faire entre plusieurs familles. On parle alors de compostage partagé. Chaque famille volontaire s'engage à faire vivre le site de compostage partagé.

A ce jour, une soixantaine de familles font du compostage partagé à Fay de Bretagne, Grandchamp des Fontaines, Nort sur Erdre et

Sucé sur Erdre.

Le compostage partagé, comment ça marche ?

- Un site et des composteurs mis à disposition
- + au moins 5 familles volontaires pour faire vivre le site
- + un fournisseur de matière sèche
- + 1 à 2 personnes référentes de site formées parmi les familles volontaires
- + un créneau d'ouverture hebdomadaire

Vous voulez rejoindre un site de compostage partagé ?

Contactez le service déchets : 02 28 02 28 10 ou dechets@ccegf.fr

Il n'y a pas encore de site de compostage partagé sur votre commune et vous voulez participer à sa création ?

La communauté de communes accompagne ces projets. Contactez le service déchets pour plus de précisions.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.